

L'hon. M. LAPOINTE:

1. \$16,246.90.

2. M. R. Winter, architecte de district d'Ontario surveille les travaux pour le ministère des Travaux publics.

3 et 4. Aucun renseignement, les travaux étant donnés à l'entreprise.

5, 6 et 7. On est à étudier la question.

R. P. CLERK

M. HOCKEN demande:

1. R. P. Clerk est-il encore inspecteur des douanes à Montréal?

2. Fait-il des recommandations à la Commission du service civil quant aux promotions des fonctionnaires du département des Douanes au port de Montréal?

3. A-t-il recommandé la promotion de quelque fonctionnaire en février, mars, avril et mai de cette année?

4. Est-il le même R. P. Clerk qui a expédié des spiritueux à des membres de la Commission du service civil (qui ont depuis démissionné), et dans l'affirmative, le Gouvernement croit-il convenable que ce M. Clerk fasse de nouvelles recommandations à la promotion?

L'hon. M. BOIVIN:

1. Oui.

2. Non, mais les points sur la compétence et l'efficacité sont accordés par le percepteur et l'inspecteur.

3. Répondu sous le n° 2.

4. Le Gouvernement n'a fait aucun changement au sujet de la position de M. Clerk et attend le rapport du comité chargé de faire enquête sur l'administration de la Douane et de l'Accise.

CREDIT POUR LE TRANSPORT DU CHARBON

M. SPENCER demande:

Rélativement au crédit de \$200,000, voté le 16 juillet 1924, pour compenser les frais de transport de la houille au Canada:

1. Combien de cette somme a-t-on dépensé?

2. Quelles provinces ont bénéficié du crédit?

L'hon. M. STEWART:

1. Crédit n° 483, 1924-1925 (\$200,000).

Payé à la compagnie du Pacifique-Canadien.. . . . \$ 657 63

Payé à la compagnie du National-Canadien.. . . . 10,393 44

Dépense totale.. . . . \$11,051 07

2. Tout le charbon sur lequel ces sommes ont été payées provenait des houillères de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick; la plus grande partie cependant provenait de la Nouvelle-Ecosse et a été vendue dans les provinces de Québec et d'Ontario, la plus grande partie étant vendue dans la première de ces provinces. (La subvention a été payée directement aux compagnies de chemins de fer qui ont transporté le charbon, conformément à la décision du Parlement).

ELEVATEUR D'HALIFAX

M. QUINN demande:

1. Combien au total a coûté le nouvel élévateur à grain d'Halifax?

2. Quelle en est la capacité?

3. Quelle quantité de grain est venue des chemins de fer à cet élévateur, depuis l'achèvement jusqu'ici?

L'hon. M. ROBB:

1. \$650,549.57 jusqu'au 31 mars 1926.

2. 1,000,000 de boisseaux.

3.

Blé.. . . .	Boisseaux
Avoine.. . . .	1,518
Orge.. . . .	36,118

Total.. . . . 870,616

PRET DE 12 MILLIONS A LA COMMISSION DU PORT DE MONTREAL

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries) propose que la Chambre, à sa prochaine séance, étudie, en comité, la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu d'autoriser un prêt à la commission du port de Montréal ne dépassant pas la somme de douze millions de dollars, pour continuer la construction d'un outillage de tête de ligne, subordonnement à l'approbation, par le gouverneur en son conseil, des plans, devis et évaluations détaillés de ces travaux, et au dépôt d'obligations de la commission en garantie de l'emprunt.

Monsieur l'Orateur, informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

M. CANTLEY: Nous n'avons pas entendu tout ce qui a été dit. Que le ministre parle haut afin que nous sachions ce que renferme cette résolution.

M. L'ORATEUR: A l'ordre! Je vais lire la résolution.

M. CANTLEY: Monsieur l'Orateur, vous ne parlez pas assez fort.

M. L'ORATEUR: A l'ordre! Je parle assez fort.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Donnez-nous des explications.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est une nouvelle coutume; on n'a jamais donné de telles explications auparavant.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: On ne l'a peut-être pas fait auparavant; mais je croyais que nous tentions de hâter l'expédition des travaux de la session: si nous savons à quelle fin est destiné ce prêt de douze millions de dollars, l'affaire prendra moins de temps.

L'hon. M. LAPOINTE: J'ai remarqué, monsieur l'Orateur, que, si l'on donne des explications quand l'avis de motion est présenté, il faut répéter ces explications quand la résolu-